

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS



Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
6 — 37 — — Direct.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
4 — 54 — — soir, Direct.  
5 — 47 — — Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le ministre de l'intérieur a écrit au préfet de la Seine la lettre suivante :

Paris, le 21 mai 1865.

Monsieur le préfet,

Je m'empresse de répondre au rapport que vous m'adressez sur les bruits qui se répandent dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Paris, et d'après lesquels le gouvernement, hésitant à combattre M. Thiers, songerait à faire retirer son concurrent M. Devink.

Je vous autorise à démentir ces bruits de la manière la plus catégorique.

Si M. Thiers, rendant hommage à la grandeur du nouvel Empire, se fût présenté au suffrage universel en ami de nos institutions, le gouvernement eût accueilli avec sympathie sa rentrée dans la vie publique; mais, du moment où il a consenti à se rendre, pour s'en faire le champion, dans une réunion des anciens partis uniquement composée d'ennemis déclarés de l'Empereur et de l'Empire, il a rendu lui-même impossible l'accueil que le gouvernement eût été disposé à faire à l'illustre historien du Consulat et de l'Empire.

Que M. Thiers se présente au suffrage universel avec ou sans répugnance, qu'il consente ou non à expliquer son attitude, il n'y a plus d'équivoque possible. Il reste désormais un des représentants d'un régime que la France a condamné, et qu'à ce titre le devoir du gouvernement est de combattre.

M. Thiers est trop honnête homme pour que

personne puisse l'accuser de prêter un serment qu'il n'aurait pas l'intention de tenir. Mais ce que veut M. Thiers, c'est le rétablissement d'un régime qui a été fatal à la France et à lui-même; d'un régime flatteur pour la vanité de quelques-uns et funeste au bien de tous; qui déplace l'autorité de sa base naturelle pour la jeter en pâture aux passions de la tribune; qui remplace le mouvement fécond de l'action par l'agitation stérile de la parole; qui, pendant dix-huit ans, n'a produit que l'impuissance au dedans et la faiblesse au dehors, et qui, commencé dans l'émeute, continué aux bruits de l'émeute, a fini par l'émeute.

Non, monsieur le préfet, en face de la France agrandie, de cette France qui n'est devenue si prospère et si glorieuse, que depuis que M. Thiers et les siens ne sont plus aux affaires, au sein de cette grande cité aujourd'hui la plus tranquille, la plus riche et la plus belle de l'univers; non, le suffrage universel n'opposera pas au gouvernement qui a tiré le pays de l'abîme ceux qui l'y avaient laissé tomber.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,  
F. DE PERSIGNY.

La lettre adressée par M. le ministre de l'intérieur au sénateur préfet de la Seine, relativement à la candidature de M. Thiers, est diversement appréciée par les journaux.

Le Constitutionnel s'exprime ainsi :

« Le voile est enfin déchiré, et nous en fé-

licitons le gouvernement. Les intrigues des habiles et des niais sont mises à découvert. Le rêve de certains adversaires de l'Empire était de faire accepter M. Thiers par le gouvernement, moitié de gré, moitié de force, de le glisser au Corps législatif sous des couleurs effacées qui permirent à des amis même du gouvernement de l'accueillir sur les bancs de la Chambre et de se grouper autour de lui en admiration de son talent oratoire. De sa personne, M. Thiers ne serait un obstacle pour aucun gouvernement. C'est une intelligence, ce n'est point un caractère.

« Si, d'un côté, il a montré combien les dynasties pèsent peu dans la balance de son amour-propre, de l'autre son manque de résolution en fait un adversaire peu redoutable. Il ne faut donc voir, dans M. Thiers, qu'un instrument entre des mains hostiles, instrument que, du reste, la passion de ceux qui le dominent n'a su manier que bien maladroitement. Quand ils ont entraîné M. Thiers, malgré ses défaillances, dans la réunion de Broglie, ils n'ont pensé qu'à faire acte de prise de possession sur sa personne; mais en cela ils ont rendu service au gouvernement dont la générosité eût été probablement surprise, si M. Thiers se fût présenté seul, sans le cortège significatif qu'on lui a imposé.

« Maintenant, que nous importe? Le suffrage universel repoussera certainement les ennemis du suffrage universel. Mais quand même, par impossible, M. Thiers obtiendrait un succès, il n'aurait pas à s'en applaudir. Isolé au sein de la nouvelle assemblée, général sans soldats en face d'un gouvernement résolu, il en serait réduit à partager avec M. Jules Fa-

vre, à ses jours et à ses heures, le commandement des Cinq, et il regretterait bientôt que le rôle imposé à sa faiblesse n'ait pas été épargné à son mérite. Il eût mieux fait de continuer à écrire de beaux livres pour la postérité, car on fait des livres avec l'esprit, mais on ne fait du gouvernement qu'avec le caractère. »

Le Pays émet une opinion semblable :

« Le gouvernement, dit-il, ne pouvait pas hésiter en présence d'une telle situation, et son langage, sa conduite, sont aussi francs, aussi nets que la position et l'attitude de M. Thiers ont été jusqu'ici fausses et embarrassées. »

Le Temps est d'un avis diamétralement opposé :

« Cette lettre est un acte d'une très-haute importance, mais il nous semble que M. le ministre de l'intérieur n'en a peut-être pas bien calculé l'effet. Lui a-t-il échappé qu'elle donne un relief énorme à la candidature qu'elle combat? C'est la première fois qu'un homme isolé est opposé à un gouvernement. Il n'y a que M. Thiers pour avoir de ces bonnes fortunes sous le deuxième empire. Un jour, il se voit, par le suffrage le plus haut et le plus officiel, élevé pour ainsi dire au-dessus de tous ses concitoyens, et qualifié du titre, glorieux entre tous, « d'historien illustre et national. »

« Un autre jour, l'historien illustre et national cède aux sollicitations de ses concitoyens, qui viennent l'arracher à sa retraite, et sa candidature est signalée, par le ministre d'un gouvernement fort et national, comme un danger public et exceptionnel. La teneur

## FROSTSTON.

## LE DERNIER AMOUR.

(Suite.)

Onze heures sonnaient à l'horloge du Val-de-Grâce. Micheline s'arrêta pour en compter les vibrations.

— Comme il est tard ! murmura-t-elle avec une sorte d'effroi.

— Peut-être demeurez-vous loin d'ici ?

Cette simple question produisit sur l'orpheline un effet extraordinaire. Elle tressaillit violemment et poussa un cri.

— Ah ! dit-elle comme effarée, j'oubliais que je n'avais plus de demeure !

Pascal resta interdit. Il avait le cœur serré.

— J'aurais dû le comprendre, murmura-t-il.

Il réfléchit un moment, puis il reprit :

— Calmez-vous, Micheline. Je vous trouverai ce soir même, je l'espère, un refuge convenable dans une honnête famille. Elle habite la maison qui fait face à celle-ci. Attendez moi, chère enfant, je serai bientôt de retour.

Il traversa la pelouse qui séparait les deux habita-

tions. Il franchit trois étages et arriva devant une porte dont il secoua à plusieurs reprises le cordon de la sonnette. Mais rien ne répondit à son appel. Comme il redescendait l'escalier, on lui apprit que les locataires du troisième étage étaient partis le matin même pour un voyage de quelques mois.

L'idée lui vint alors qu'une vieille dame à laquelle il avait rendu service consentirait à recueillir sa protégée. Elle demeurait sous les ombrages séculaires de Port-Royal, au haut de la rue Saint-Jacques. Il y courut. Mais la vieille dame était si dangereusement malade qu'il n'insista même pas pour être introduit auprès d'elle. Force lui fut de regagner la rue du Val-de-Grâce sans avoir trouvé ce qu'il cherchait.

Lorsqu'il entra dans la pièce où il avait laissé la jeune fille, il la trouva assise dans un fauteuil, la tête légèrement inclinée en arrière, les yeux fermés.

Elle dormait.

La fatigue et l'émotion l'avaient vaincue. Un peu de fièvre se mêlait à son sommeil et colorait d'un reflet pourpré ses joues encore humides des pleurs qui les avaient sillonnées.

Sa respiration d'ailleurs était douce et calme. C'était comme un souffle d'oiseau. Aucun songe pénible n'en troublait la régularité.

Voyant qu'elle ne s'éveillait point et craignant qu'elle

n'eût froid, Pascal posa sur elle un manteau, le même qui avait enveloppé Madeleine Chabry dans les marais salants.

Un instant après il écrivit ces mots :

« A défaut d'une meilleure hospitalité, acceptez la mienne. Surtout ayez confiance, car vous êtes ici sous l'aile invisible de votre mère et sous le regard de Dieu ! »

Il plaça cet écrit en pleine clarté de la lampe, de manière à ce qu'en ouvrant les yeux Micheline le remarquât.

Puis il sortit de nouveau de l'appartement et gagna une mansarde qui lui servait d'atelier.

V.

Un chevalet, un mannequin, quelques plâtres, des ébauches sans cadre, un canapé et deux fauteuils d'une physiologie vénérable, composaient l'ameublement de la mansarde dans laquelle Pascal s'était retiré.

C'était là qu'il aimait à se réfugier quand une velléité de peinture sollicitait son esprit. C'était là qu'il se livrait à quelque orgie d'ocre, de vermillon et de terre verte, jusqu'à ce que le découragement s'emparât de lui à la vue de l'impuissance de ses efforts.

Cette fois il n'y était pas entré pour engager une nouvelle lutte contre la muse rebelle. A peine avait-il accor-

dé un coup-d'œil indifférent à ses toiles, à ses pinceaux, à ses couleurs. Un sentiment plus vif que son amour instinctif de l'art le dominait en ce moment : c'était l'intérêt sympathique et compatissant que Micheline avait fait naître en lui.

Enveloppé dans une vaste houppelande, il s'étendit sur le canapé et passa la nuit bien plus à songer qu'à dormir.

— Que faire, si je tarde à trouver une place qui convienne à Micheline? se disait-il. Elle ne saurait consentir à demeurer longtemps chez moi.

Après un instant de réflexion, il reprit en se frappant le front :

— Mais, j'y songe ! elle est orpheline : pourquoi ne me ferais-je pas son tuteur ?

Puis sa pensée se formula ainsi :

— J'ai plus de quarante ans ; je ne m'intéresse à personne, et personne ne s'intéresse à moi. Je végète en égoïste, machinalement, sans but, et souvent je m'ennuie. Pour occuper ma vie, pour la distraire, je suis tenté d'y mettre une affection, une sollicitude, une paternité. Ma tutelle, d'ailleurs, serait une sauvegarde pour Micheline, et nul ne trouverait à reprendre en la voyant accueillie chez moi comme une pupille par son tuteur.

Il se leva vivement et alla prendre un livre posé sur

même de la lettre augmente encore notre étonnement. M. de Persigny reconnaît, en termes exprès, « que M. Thiers est trop honnête homme pour que personne puisse l'accuser de prêter un serment qu'il n'aurait pas l'intention de tenir. » Comment n'a-t-il vu que cela tranche la question, et qu'en présence de cette concession expresse et inévitable, rien de son argumentation ne peut subsister ?

Le gouvernement reconnaît que M. Thiers est une gloire nationale, et que, de plus, il est trop honnête pour ne pas tenir son serment. Comme gloire nationale, il ne peut qu'illustrer le Corps législatif, de même qu'il illustre le pays; comme honnête homme, il donne toutes les garanties que peut désirer le gouvernement le plus ombrageux. Que faut-il donc de plus, et quelles puissantes raisons peuvent contraindre M. de Persigny à écarter l'historien illustre et national du Corps législatif. »

Le Temps examine les raisons invoquées par M. le ministre de l'intérieur, et il arrive à cette conclusion que si M. Thiers arrivait au Corps législatif avec la pensée de restaurer le régime parlementaire, il ferait fausse route, et que la présence des anciens orateurs dans la Chambre ne serait pas un danger pour les institutions actuelles, tout en étant de nature à influencer sur leur développement.

Le Siècle dit :

« M. le ministre de l'intérieur, en faisant intervenir ainsi le gouvernement contre un particulier, n'a peut-être pas compris qu'il donnait à l'élection de l'éminent historien de la Révolution et de l'Empire une importance hors ligne. En France, les attaques du pouvoir ont toujours grandi celui auquel elles s'adressent. C'est là l'esprit français. Il est ainsi fait depuis longtemps, et on ne saurait le changer. Nous croyons donc que la candidature de M. Thiers n'aura pas à souffrir de la lettre adressée au préfet de la Seine. »

La Presse publie et nous reproduisons après elle, la profession de foi de M. Eugène Pelletan. Elle est empreinte d'un souffle révolutionnaire qui, comme toujours, dépasse le but, et loin de servir la vraie liberté, pourrait au contraire la compromettre.

A MM. les électeurs de la 9<sup>e</sup> circonscription :

Il y a douze ans, on nous a promis la liberté; nous l'attendons encore.

Un peuple qui n'a pas la parole peut être un peuple souverain, ce n'est pas un peuple libre.

Électeurs, vous êtes votre seul maître; n'écoutez que vous-mêmes; c'est à vous de vouloir.

Nous payons un budget de deux milliards.

Voulez-vous la diminution de l'impôt ?

Nous faisons des expéditions glorieuses, mais ruineuses, aux quatre coins de l'univers.

Voulez-vous l'épargne du sang français ?

La conscription enlève chaque année cent mille bras à la production.

Voulez-vous la réduction du contingent de l'armée ?

Voulez-vous encore l'instruction gratuite ?

La vie à bon marché ?

Le rappel de la loi de sûreté générale ?

La possibilité de contrôler le gouvernement ?

La responsabilité des agents du pouvoir ?

L'affranchissement de la commune; le conseil municipal élu et le maire choisi dans le conseil ?

Voulez-vous, en un mot, tous les droits de l'homme et du citoyen, proclamés par l'immortelle Révolution de 89, en même temps que toutes les réformes politiques ou sociales qui peuvent développer pacifiquement, régulièrement : l'intelligence, la moralité, l'aisance et l'harmonie de toutes les classes.

Voulez-vous tout cela ? Vous n'avez qu'à le dire dans l'urne, et votre volonté sera.

C'est dans cette pensée que je viens solliciter votre suffrage; si j'avais à justifier d'un titre à votre confiance, je répondrais d'un seul mot : Je n'aurai pas peur de faire mon devoir !

EUGÈNE PELLETAN.

On nous annonce que M. Dufaure a accepté la candidature d'une des circonscriptions de Bordeaux; qu'il a rempli les formalités relatives à la prestation de serment, et que le candidat précédemment adopté par l'opposition s'est désisté.

(La France.)

#### AFFAIRES DE POLOGNE.

Nous ne saurions dire aujourd'hui où en est la négociation suivie au sujet des affaires de Pologne; mais ce qui est certain, c'est que les progrès de l'insurrection ne font que militer en faveur des chancelleries qui pressent le gouvernement russe de mettre un terme à une effusion de sang qui ne saurait faire disparaître aucune des causes de conflit, et que l'Europe entière réproûve. Les dernières nouvelles des provinces polonaises nous démontrent, en effet, que les généraux du Czar usent leurs meilleures troupes à la poursuite d'un résultat impossible.

Les correspondances les plus sûres déclarent que les provinces de l'ancienne Pologne participent au mouvement de plus en plus et que l'agitation commence même à gagner le gouvernement de Rjéw. On annonce de Berdyczow, que la direction de la police a voulu que les habitants de la ville s'armassent contre les insurgés, mais que cette proposition a été repoussée. Les Russes ne gardent plus la frontière près de Druzkopol, qui se trouve ainsi sans douane. Quant à l'effectif de leurs troupes, il ne dépasse pas actuellement, en Volhynie,

20,000 hommes. De l'Ukraine, nous savons seulement que les insurgés occupent Talaszcza et qu'ils ont proclamé la Starszyzna Narodowa, gouvernement ayant pour titre : les plus anciens de la nation; mais cela suffit pour donner la mesure de la gravité de la crise.

L'Invalide Russe (journal officiel) du 17 mai, annonce lui-même que plusieurs bandes d'insurgés se sont formées dans le gouvernement de Mohilew et de Kiew et mentionne plusieurs combats qui ont eu lieu. Il ajoute, il est vrai, que partout les troupes impériales sont restées victorieuses. S'en suit il toutefois que la répression soit complète? C'est ce que n'ose dire l'organe du Gouvernement, qui en est réduit à reconnaître que les bandes dispersées se reforment sans cesse. Or, c'est là que réside le côté sérieux du mal. Car les insurgés pour retrouver les moyens de se réunir et de combattre, doivent avoir pour eux l'assentiment et même la connivence directe de la population entière.

Cela est si vrai, que la police russe ne peut parvenir à découvrir les imprimeries qui servent à la presse clandestine; il a paru, le 10 mai, à Varsovie, le premier numéro du journal semi-officiel du Gouvernement national; cette feuille a pour titre : Dziennik Narodowy (Journal national). Ce journal contient deux articles de fond, l'un sur les Namiestnik (lieutenant de l'empereur dans le royaume), et l'autre sur l'amnistie. La seconde rubrique est réservée aux nouvelles du théâtre de la guerre et la troisième aux nouvelles de l'étranger. Cette feuille est très bien imprimée et rédigée avec le plus grand soin.

Le gouvernement russe n'a pas réussi non plus dans son projet annoncé par l'Invalide, d'armer des bandes de paysans pour combattre les insurgés. C'est ainsi que tous les moyens d'action échappent pas à pas à un pouvoir qui pourtant a su toujours montrer qu'il avait la main ferme. Grave sujet d'étude pour ceux qui pourraient douter encore de l'urgence de la conciliation. — Havas.

On lit dans le Pays, sous la signature de M. Letellier.

Rien n'indique que l'insurrection polonaise, comme on le disait il y a quelques jours, se décourage et se ralentisse. Elle semble au contraire se développer. Le gouvernement occulte qui la dirige et coordonne ses mouvements est obéi partout, et son action se substitue de plus en plus à celle du gouvernement impérial.

Cette situation ne peut évidemment se prolonger. On annonce un nouveau déploiement de forces, un grand effort de la Russie. Nous doutons que la force suffise désormais pour faire rentrer la Pologne dans la situation où le dernier recrutement l'a violemment fait sortir. »

Le Monde émet, sous la signature de M. Chantrel, des considérations du même ordre :

« Le comité central de Varsovie vient, dit cette feuille de prendre le titre de Gouvernement national, cette déclaration marque une nouvelle phase de la lutte. On peut dire qu'il n'y a plus, à proprement parler, d'insurrection, mais la guerre d'une nation envahie contre les envahisseurs. Les trois grandes fractions de la Pologne placées sous le joug moscovite, sont, en effet, unies en ce moment contre l'étranger; le gouvernement national est partout obéi, tandis que l'administration russe n'obtient rien de plus que ce qu'obtient un général d'armée dans un pays ennemi : la Pologne existe; elle est ressuscitée; les lenteurs et les divisions de la diplomatie la feront-elles de se recoucher dans son tombeau ? »

Lemberg, 21 mai. — On lit dans une correspondance de Moscou du journal Goniok :

« L'insurrection a éclaté de l'autre côté du Dniéper dans les gouvernements de Charkow, Pultava et Tchernigow. Près de Charkow, il y a un millier d'insurgés commandés par des officiers russes. »

On lit dans la Gaceta Narodowa :

« 1,500 insurgés ont occupé Zwiabel sur le Sluez en Volhynie. Dans le cercle de Vasilkova, près de Kiew, un corps d'insurgés a été battu; son chef Svieanki et beaucoup d'étudiants de Kiew avaient été faits prisonniers. Des engagements fort vifs ont eu lieu sur les bords de la Bérésina entre les troupes russes et les insurgés. »

« La société de Crédit de Varsovie a refusé au gouvernement un emprunt d'un million de roubles. » — Havas.

Langiewicz avait demandé par la voie officielle, à l'empereur François Joseph, la permission de rétablir sa santé délabrée, à Franzensbad ou en Suisse, en donnant pour motif, que, ni pendant son séjour en Pologne, ni depuis qu'il a été arrêté en Autriche, il n'avait commis le moindre acte contre la sûreté, l'ordre public et les lois de l'empire autrichien. Le ministre de la guerre d'Autriche a fait savoir au commandant de la forteresse que le ministre de la police, M. Meccery avait refusé de soumettre cette demande à l'Empereur. En ce moment Langiewicz ne peut sortir des murs de la forteresse, même en étant accompagné d'un officier. Il a l'intention de faire parvenir sa demande à l'Empereur par une autre voie. — Havas.

Une dépêche particulière de Stockholm nous apprend que le Congrès des délégués des peuples scandinaves s'est ouvert, le 21 mai, à Gothembourg. Cette réunion, dans les circonstances actuelles, présente un grand intérêt.

(La France.)

une planche de l'atelier.

Ce livre était un Code civil annoté dont il avait fait achat quelques mois auparavant pour s'éduquer sur le chapitre des successions. Il l'ouvrit cette fois au titre X traitant de la TUTELLE. Mais à peine en eut-il parcouru du regard les principales dispositions, qu'il comprit que son idée était impraticable. Ni Micheline ni lui ne connaissaient, en effet, les conditions exigées par la loi qui, dans le cas spécial de la tutelle officieuse, dit que le tuteur devra être âgé de plus de cinquante ans et la pupille de moins de quinze ans.

Quoique à regret, Pascal dut renoncer à cette façon de venir en aide à l'orpheline. Mais alors, et comme il feuilletait au hasard l'oracle légal, il lut ces mots : DU MARIAGE, et il devint pensif.

— Épouser Micheline, se dit-il, ce serait faire acte de générosité. Un tel mariage me séduit, et, ma foi ! je m'y déciderai peut-être.

Comme il achevait cette phrase empreinte d'une certaine fatuité, il aperçut son visage dans un miroir et parut interdit.

Un rayon de soleil matinal éclairait la mansarde; il en accusait les moindres détails. Sous cette vive clarté apparaissaient dans leur réalité sévère les traits fatigués et les rides profondes de Pascal.

A cette vue, il hochait tristement la tête.

— Voilà bien la sottise humaine ! murmura-t-il. Parce que Micheline est pauvre et que je possède un peu d'or, je ne doute pas qu'elle ne s'empresse d'associer sa beauté à ma laideur, sa jeunesse à peine épanouie à ma précoce décrépitude... Allons, orgueilleux ! laisse-là ta ridicule présomption et tâche de rendre service à la protégée sans vouloir lui imposer l'honneur d'une union mal assortie avec ta charmante personne !

Huit heures sonnaient comme il achevait d'infliger à son amour-propre cette rude correction.

Sans s'être arrêté à aucun parti, il descendit l'escalier et pénétra dans l'appartement où il avait laissé Micheline Chabry.

Il la trouva en proie à un accès de fièvre, de délire. Ses yeux étaient hagards, ses joues enflammées, ses membres grelotaient, de ses lèvres frémissantes s'échappaient d'incertaines paroles.

— Emmenez-moi ! emmenez-moi ! s'écria-t-elle dès qu'elle aperçut Pascal. Je veux aller rejoindre ma mère... Elle m'appelle, elle m'attend pour me poser au front la blanche couronne, la couronne nuptiale ! Hâtons-nous ! car je suis la fiancée... la fiancée de l'ange de la mort !...

Elle était debout, elle avait saisi la main de Pascal qu'elle entraîna vers la porte.

— Qu'avez-vous, Micheline ? lui demanda Kersaint.

Pourquoi êtes-vous si émue... si agitée ?

— Oh ! je souffre ! je souffre ! répondit-elle.

— Où souffrez-vous ?

— A la tête... Il y a là un incendie !

— En effet, votre front est brûlant comme du feu.

Disant cela, il l'obligeait doucement à se rasseoir.

— J'ai soif ! oh ! j'ai bien soif ! reprit-elle. Vite, donnez-moi à boire... ou plutôt, non, non ! laissez-moi partir pour le pays natal !... Il y a là, au bord de la mer, entre deux rochers, une belle source d'eau fraîche... si fraîche qu'elle glace les sens... Ah ! comme j'en boirai avec joie dans le creux de ma main !... Aussi bien, ajouta-t-elle en s'animant, je retrouverai là-bas ma mère, ma bonne mère qui pleure sans doute ma longue absence... Et peut-être aussi reverrai-je Flavien, mon cher Flavien, qui doit être revenu des contrées lointaines... Quel bonheur !... Ah ! ne me retenez plus, monsieur ! Je veux partir !...

Elle essaya de se lever, mais un étourdissement paralysa son effort. Ses yeux se fermèrent, sa tête retomba lourdement sur le dossier du fauteuil et ses lèvres murmurèrent dans un soupir :

— Oh ! je souffre ! je souffre !

Dès les premières paroles de l'orpheline, Kersaint avait compris qu'elle était très-gravement malade. Après

les secousses violentes qu'elle avait ressenties, après toutes les angoisses qui lui avaient torturé l'âme et l'avaient poussée à une tentative de suicide, rien n'était moins surprenant que cette crise physique qui éclatait comme le contre-coup d'un grand ébranlement moral.

Pascal, néanmoins, fut tout bouleversé par cet incident. Il se précipita hors de l'appartement et courut chercher un médecin.

Un quart-d'heure s'était à peine écoulé qu'il était de retour, accompagné d'un vieux et savant praticien.

Celui-ci examina attentivement la malade, puis il déclara qu'elle avait une fièvre typhoïde compliquée d'une fièvre cérébrale.

— Il faut que cette enfant soit mise au lit sans retard, dit-il en écrivant une ordonnance.

— Bien, docteur, balbutia Pascal.

— Les soins les plus assidus et les plus intelligents vont lui être indispensables. Cette jeune fille a-t-elle encore sa mère ?

— Elle est orpheline.

— Orpheline ? répéta le docteur.

Et son regard pénétrant sembla interroger Kersaint.

Kersaint comprit aussitôt qu'une interprétation défavorable pouvait être donnée à la présence de Micheline chez lui. Cette pensée lui fut insupportable.

— Je ne veux pas, se dit-il, qu'on suspecte l'Inno-

Le capitaine prussien de Stramberg a été destitué, sur la décision d'une cour d'honneur, parce qu'il est l'auteur d'une brochure intitulée : « Ce qu'il faut à l'armée », dans laquelle il se prononce pour la réforme dans le sens libéral.

#### AMÉRIQUE.

Les dépêches reçues par l'Agence Havas confirment la défaite subie par les troupes fédérales, et dont le bruit s'était depuis quelques jours répandu dans Paris. C'est sur les bords du Rappahannock que l'armée du général Hooker, partie du camp de Falmouth, a été battue, obligée de repasser la rivière et de rentrer à la hâte dans ses retranchements.

Quoi qu'en puissent dire, d'ailleurs, les télégrammes qui, comme on le sait, viennent de New-York, et n'ont que trop d'intérêt à atténuer aux yeux de l'étranger, les revers successifs que subissent les armées fédérales, il paraît constant que la victoire des confédérés a été telle, que leurs adversaires ont dû abandonner le champ de bataille, sans se donner le temps même d'enterrer leurs morts et d'enlever leurs blessés. En outre, M. Lincoln et le général Halleck ont cru devoir apporter à l'armée battue les consolations du gouvernement.

Après une semblable affaire, il ne faut point s'étonner de voir l'opinion publique, à New-York même, se préoccuper des conséquences funestes que doit amener la continuation de la guerre, et du moyen d'y mettre fin.

Nous avons déjà signalé ces tendances que des vœux ont de plus en plus affirmées dans l'esprit public, il ne serait pas impossible qu'après toutes sortes de malheurs, de ruines, de désordres, la raison, le bon sens, la justice, finissent par triompher dans les Etats du Nord. (La France.)

## Nouvelles Diverses.

On assure que M. Mocquard, chef du cabinet de l'Empereur, s'est rendu jeudi chez M. de Lamartine, pour lui exprimer les sympathies de Sa Majesté, à l'occasion de la mort de M<sup>me</sup> de Lamartine.

Le corps de M<sup>me</sup> de Lamartine a été embaumé vendredi matin, et à trois heures il a été dirigé sur le chemin de fer de Lyon.

Les tristes dépouilles de cette noble femme sont arrivées le lendemain matin à Mâcon, et ont été immédiatement transportées à St-Point, où se fera le service funèbre. Elles seront déposées dans le caveau de famille, où l'attend sa fille Julia.

M. de Lamartine, abîmé de souffrances physiques et de douleur morale, soutient cette grande épreuve avec un admirable courage.

On a ressenti dans l'île de Rhodes une secousse de tremblement de terre comme jamais on n'en avait éprouvé. Pas une bâtisse à Rhodes et dans les villages qui n'ait plus ou moins souffert. La grande tour St-Michel s'est

cence de la pauvre enfant ! Comment faire ?

Il se souvint alors que s'il n'avait pas encore l'âge de la tutelle officielle, il avait au moins l'âge de la tutelle déléguée par testament. Il pouvait donc laisser croire qu'il était investi, par la dernière volonté d'une mère, de la mission de veiller sur l'orpheline.

Bien qu'il lui répugnât de mentir, il n'hésita pas à prononcer un mot qui allait détourner de Micheline tout injurieux soupçon.

— Je suis son tuteur, monsieur, répondit-il avec fermeté.

Le docteur s'inclina.

En se retirant, il promit d'envoyer une personne... une personne admirable de bonté et de dévouement, ajouta-t-il en appuyant sur ces mots, qui prodiguait à la malade les soins vraiment maternels dont il fallait qu'elle fût entourée.

Demeuré seul près de l'infortunée que dévorait la fièvre, Pascal la considéra à travers deux grosses larmes et murmura :

— Je ne pouvais cependant pas l'exposer à une flexion ou l'envoyer à l'hôpital !

(La suite au prochain numéro.)

écroulée. La tour du Fanal est ruinée, ainsi que le palais des Grands-Maitres, récemment transformé en prison. Les murs de la ville sont plus ou moins endommagés, ainsi que toutes les églises. A Trianda, il ne reste qu'une dizaine de maisons sur pied. Douze autres villages ont été complètement détruits. Il y a en tout 300 morts et un nombre infini de blessés. Des tentes et des objets nécessaires aux victimes que le désastre a épargnées ont été demandés, par le gouverneur de l'île, à Smyrne et à Constantinople.

## Chronique Locale.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

### ELECTIONS AU CORPS LÉGISLATIF.

3<sup>e</sup> Circonscription Electorale, Composée de l'arrondissement de Saumur et du canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers.

CANDIDAT RECOMMANDÉ

Par le Gouvernement de l'Empereur au choix des électeurs :

M. LOUVET,

Maire de Saumur, membre du Conseil Général,

DÉPUTÉ SORTANT.

Le Préfet de Maine-et-Loire en faisant connaître aux Electeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription le candidat recommandé à leur choix, leur rappelle que les bulletins portant le nom d'un candidat qui ne s'étant pas conformé aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du sénatus-consulte du 17 février 1858, n'a pas été inscrit sur le tableau certifié par le Préfet et déposé sur le bureau électoral, sont nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement du scrutin (1).

Angers, le 23 mai 1863.

L. BOURLON DE ROUVRE.

(1) Les candidats qui seront inscrits sur ce tableau sont :

MM. LOUVET, candidat du gouvernement ;  
Fos ;  
Bertron.

M. Ernest de Fos, adresse aux électeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription de Maine-et-Loire, la lettre suivante qu'il nous prie de publier :

« Messieurs et chers Concitoyens,

Je maintiens plus que jamais ma candidature au Corps-Législatif.

On a dit que j'étais inconnu comme homme politique, c'est vrai ; mais voici en deux mots mes principes politiques :

- Respecter le pouvoir ;
  - Diminuer les dépenses publiques dans de justes limites ;
  - Réduction de l'impôt ;
  - Encourager le pouvoir dans les voies libérales ;
  - Liberté du commerce ;
  - Liberté de la presse ;
  - Augmentation du crédit à l'agriculture.
- E. DE FOS.

Saumur, le 23 mai 1863.

Monseigneur l'évêque d'Angers est arrivé samedi soir dans nos murs. Dimanche il a officié pontificalement pendant la grand-messe à l'église St-Pierre et a adressé une allocution aux fidèles. Le soir, il s'est rendu au Coudray-Macourd pour faire une visite pastorale. Il donne aujourd'hui la confirmation aux enfants des diverses paroisses de la ville qui ont fait ce matin leur première communion.

Monseigneur nous quittera demain matin. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Turin, 25 mai. — Aujourd'hui, à onze heures, le roi a ouvert en personne la session parlementaire de 1863. S. M. a prononcé le discours suivant :

Messieurs les sénateurs,  
Messieurs les députés,

En ouvrant cette nouvelle session comme

roi d'Italie, j'aime à vous remercier de ce que vous avez fait durant une période de plus de deux années. Vous avez affirmé les droits de la nation à son unité complète ; ces droits, je saurai les maintenir dans leur intégrité. — Vous venez de commencer vos travaux parlementaires, lorsque la Providence nous enleva l'homme illustre qui m'a aidé si puissamment dans l'entreprise difficile de notre régénération. Toute l'Italie a partagé la douleur que j'en ai ressentie. La plupart des puissances ont reconnu le nouveau royaume : notre voix se fera entendre parmi elles pour le triomphe de la justice et pour la défense des principes de liberté et de nationalité. — Le mariage de ma fille avec le roi de Portugal, en consacrant une alliance utile entre deux Etats libres, m'a prouvé, comme toujours, que les joies de ma famille sont aussi celles de la nation.

Des traités de commerce ont été conclus avec la France, la Belgique, la Suède et la Turquie. D'autres vont l'être avec l'Angleterre et la Hollande. Ainsi s'accroissent par la communauté d'intérêts entre les populations les rapports amicaux entre les Gouvernements.

Il y a deux ans, autour de la glorieuse armée subalpine s'organisaient les soldats de nos nouvelles provinces. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'une armée italienne également brillante par sa valeur et solide par sa discipline.

La marine, riche de tant de bons éléments et pour le développement de laquelle vous avez eu tant de sollicitude, sera à la hauteur de l'armée dans ses progrès. Mon vœu le plus ardent est que la nation puisse compter avec sécurité sur la force de ses propres armes, et que l'Europe le reconnaisse. La liberté produit de toutes parts ses résultats naturels, l'ordre et la prospérité.

Si dans quelques provinces, la sûreté publique a besoin de mesures efficaces, mon gouvernement ne manquera pas à ce suprême devoir. Les gardes nationales, qui ont déjà si bien mérité de la patrie, y contribueront par leur zèle. Dans le même but, la France est prête à prendre avec nous des arrangements militaires dont elle reconnaît l'opportunité.

Dans toutes les provinces du royaume, les travaux publics sont poursuivis avec activité. Le Tronto est déjà franchi par les locomotives ; bientôt toutes les parties de l'Italie déjà unies par les sentiments le seront encore par des communications faciles.

Votre tâche la plus urgente est d'unifier les lois du royaume en favorisant en même temps le développement de toutes les forces locales. Je recommande surtout à la sollicitude du parlement, les dispositions relatives à la réorganisation des finances.

Les capitaux de l'Europe sont accourus à notre appel avec confiance dans le nouvel ordre des choses ; c'est pour nous une dette d'honneur d'y répondre par notre promptitude à nous imposer les sacrifices nécessaires.

Messieurs les Sénateurs,

Messieurs les Députés,

Consolider la liberté avec le statut pour base, et par la liberté conquérir l'indépendance et l'unité complète de la patrie, tel est le but auquel nous avons consacré notre vie. Pour l'atteindre, la concorde, la sagesse et l'énergie sont également nécessaires. L'Italie a montré qu'elle possède au plus haut degré ces qualités. En persévérant dans la même voie, aucune force humaine ne pourra détruire l'édifice que nous avons élevé, et c'est avec une sécurité et une foi entière, que je hâte de mes vœux l'heure de l'accomplissement des destinées de l'Italie. — Ilavas.

### ÉTAT CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1863.

NAISSANCES. — 4, Marie Lair, rue de Fenet ; — 7, Théophile-Constant Blain, rue de l'Île-Neuve ; — 6, Albert-Jules-Marie Grimaud, rue Courcouronne ; — 7, Victor Ogereau, rue du Portail Louis ; — Marie-Louise-Jeanne-Françoise Mayaud, rue du Grand-Noyer ; — 9, Joseph Gaultier, rue Montée-du-Fort ; — 11, Marie-Louise Mollay, rue des Moulins ; — 13, Charles-Eugène-Pierre Lardé, place

de l'Hôtel-de-Ville ; — 15, Marie-Antoinette-Jeanne Régnard, rue d'Orléans.

MARIAGES. — 1<sup>er</sup>, Eugène Rayneau, charcutier, de Longué, a épousé Marie-Pauline Martin, couturière, de Saumur ; — 5, Pierre Daveau, cavalier de manège, a épousé Adélaïde Deguille, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1<sup>er</sup>, Laurent Baillif, bijoutier, 18 ans, célibataire, au Haras ; — 2, Sydonie-Mathilde Welsch, 12 jours, rue St-Lazare ; — 4, Jean-Baptiste Chignard, 5 ans, à l'hôpital ; — Marie-Pierrette Masein, 7 ans, à l'hôpital ; — Jeanne-Renée Hubert, chapeletière, 71 ans, veuve Pierre Duval, à l'hôpital ; — 5, — Renée-Marie Durand, lingère, 75 ans, célibataire, rue du Bellay ; — 6, Françoise Barillet, chapeletière, 57 ans, célibataire, rue Notre-Dame ; — 7, Eugène Hortion, 5 semaines, à l'hospice de la Providence ; — 9, Emile-Martial Perdriau, employé d'octroi, 34 ans, rue de la Visitation ; — Jeanne Girard, propriétaire, 75 ans, épouse Sébastien Mollay, ancienne route de Fontevault ; — 11, Gaborit, mort-né, rue St-Jean ; — Victoire-Louise Renault, rentière, célibataire, 78 ans, rue de la Tonnelle ; — 12, Madeleine Turpain, blanchisseuse, 62 ans, épouse de Frédéric Leroy, rue de Fenet ; — 13, Nicolas Alouin, tourneur en bois, 81 ans, à l'hôpital ; — 14, Louise Revèche, 2 mois, rue de la Visitation ; — 15, René Meignan, cultivateur, 51 ans, hameau du Petit Puy.

### Marché de Saumur du 23 mai.

Froment (h. 77 k.)	19 67	Huile de lin.	60 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	18 90	Paille hors barrière	28 66
Seigle.	11 —	Foin . . . id.	54 86
Orge . . . . .	11 —	Luzeine (les 750 k)	58 50
Avoine (entrée)	8 75	Graine de trèfle .	54 —
Fèves . . . . .	12 —	— de luzeine.	70 —
Pois blancs . . . .	18 —	— de colza.	— —
— rouges . . . . .	14 —	— de lin . . . . .	— —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	70 —	— cassées (50 k.)	65 —
— de chenevis . . .	55 —		

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 <sup>re</sup> id.	85 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à »
Saint-Léger et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id.	80 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id.	85 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à »
La Vienne, 1862.		60 à 65

ROUGES (3).

Souzay et environs 1862.		100 à 151
Champigny, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Varrains, 1862.		90 à 120
Bourgueil, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 105
Restigny 1862.		90 à 100
Chinon, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	95 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

## PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

### Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

### PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos premiers écrivains. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Piètre ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4<sup>e</sup>, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

### PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1862.  
 Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.  
 Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHENON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.  
 Par une faveur particulière, elles seront li-

vrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.  
 La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent,

et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'Un million cinq cent mille francs.  
 C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse com-

binaison.  
 Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :  
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**SOCIÉTÉ CH. GAURON ET C<sup>ie</sup>.**  
 Un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Saumur, le 20 mai 1863, enregistré, ordonne la liquidation de la société en commandite par actions, établie à Fontevault sous la raison sociale Charles Gauron et C<sup>ie</sup>, pour l'exploitation d'une fabrique de ressorts de carrosserie; nomme MM. Léon Besson et Lambert-Lesage, membres du tribunal, juges-commissaires et M. Hallopé, propriétaire, demeurant à Saumur, liquidateur.

Le greffier du Tribunal, (515) TH. BUSSON.

**Faillite du Comptoir d'Escompte de Saumur,**  
 MAISON ARRAULT ET C<sup>ie</sup>.

Messieurs les créanciers sont prévenus que, par ordonnance de M. Lambert-Lesage, juge-commissaire de la faillite, la distribution d'un premier dividende de 25 0/0, commencée le 15 mai présent mois, continuera jusqu'au 30 de ce mois.

Les créanciers auront donc délai jusqu'au 30 mai 1863, à 3 heures du soir, pour retirer leurs mandats au bureau des syndics et en toucher le montant à la caisse des dépôts et consignations.

A l'expiration de ce délai, les sommes qui n'auront pas été touchées, seront de nouveau consignées et transportées à un compte spécial, et, pour en opérer le retrait, les créanciers devront remplir les formalités prescrites.

Les syndics de la faillite Arrault et C<sup>ie</sup>, FOUQUET, LAIR, Saumur, le 22 mai 1863.

**A VENDRE OU A LOUER DE SUITE, Deux parcelles DE LA BOIRE DE SAINT-LAMBERT.**

La première joint le port de la Mairie de Saint-Lambert; elle se compose d'un jardin et d'un îlot plantés d'arbres fruitiers, et d'une pièce d'eau très-profonde, sur laquelle existe un bateau; le tout se tenant, ayant une superficie d'environ 9 ares.

La deuxième est située en face l'Oie-Rouge; elle se compose d'un jardin, sur lequel existe un grand nombre d'arbres fruitiers et ceps de vigne; d'un terrain planté de pommiers et quêtiers; et d'une magnifique pièce d'eau très poissonneuse; le tout se tient et contient environ 88 ares.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAPORTE, huissier, successeur de M. Maudert. (515)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**  
 Sise à Saumur, rue Saint-Jean, occupée par M. Potel.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (516)

**MAISONS A LOUER**  
 Présentement ou pour la Saint-Jean, Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire.  
 S'adresser à MM. Sergé et Saulnier. (52)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE GRANE ET BELLE MAISON**

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT-EDOUARD CHEDEAU, notaire à Saint-Clement-des-Lévéés.

**A VENDRE De gré à gré,**

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES. Les

**BIENS IMMEUBLES** CI-APRÈS DÉSIGNÉS.

Appartenant à M. Armand Choyer, propriétaire, et à M<sup>lle</sup> Clémentine Choyer, sa fille, demeurant à Saint-Clement.

1<sup>o</sup> Une maison, comprenant deux chambres à feu, une écurie, un cellier, une remise, toits à porcs, autres servitudes, terre labourable en le tenant, le tout d'une superficie de 40 ares environ, situé au canton de la Breynée, en la commune de Saint-Martin-de-la-Place.

2<sup>o</sup> 22 ares de terre, aux Métairies, même commune.

3<sup>o</sup> 5 ares 50 centiares de terre, aux Hauts-Champs, encore même commune.

4<sup>o</sup> 3 ares 51 centiares de terre, en les Rivières, commune de St-Clement-des-Lévéés.

5<sup>o</sup> 14 ares 40 centiares de pré, dans la Prairie-Démion, même commune.

6<sup>o</sup> 11 ares de terre, au Fief-Saint-Macé, même commune.

7<sup>o</sup> 36 ares 27 centiares de terre labourable, aux Basses-Terres, en la commune des Rosiers.

8<sup>o</sup> 35 ares de terre, aux Grandes-Rangées, même commune.

9<sup>o</sup> Et 44 ares de terre labourable, aux Métières, même commune, joignant au couchant M. Tessié de la Motte.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser soit aux propriétaires, soit audit M<sup>e</sup> CHEDEAU.

**A LOUER PRÉSENTEMENT,**

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

**A VENDRE**

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.  
 S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

Etude de M<sup>e</sup> DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, 16.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

De produit et d'agrément, Sur le chemin de fer d'Angers à Saumur, comprenant maison de maître, en bon état, jardin et dépendances, pièces d'eau. Contenance deux hectares dix ares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DELY, pour tous renseignements et traiter.

**A VENDRE BELLE POULINIÈRE**

De race et de grande taille. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (596)

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE, UNE MAISON Située rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 65. Occupée actuellement par un restaurant. S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allennes, demande un CLERC expéditionnaire. (517)

Un JEUNE HOMME et sa FEMME, sans enfant, demandent une place, l'un comme garçon, l'autre comme cuisinière ou femme de chambre. S'adresser à M. BIÉMONT-LEROY, à Varennes, canton des Prés. (518)

**AVIS.**

On désire reprendre, à Saumur, un ETABLISSEMENT DE BAINS, ou d'INDUSTRIE. Réponse à M. FORGEOT, rue Feydeau, n<sup>o</sup> 26, à Paris. (511)

**SOUFFLET CADEOT**

(Déposé) A tuyau d'émission contre l'obstruction, pouvant se manœuvrer d'une seule main.

EN VENTE : Chez l'inventeur, propriétaire à Dampierre; NEVEU ELIE, ferblantier à Saumur.

ON DEMANDE un APPRENTI pour une maison de gros. S'adresser au bureau du journal.

**TRAVAIL PRESSÉ**

Bonne rétribution. Les personnes qui désirent s'occuper à la confection des SOUFFLETS de la Vergne, peuvent se présenter chez M. Duveau-Girard, à Saumur. Aux ouvriers habitués de travailler le cuir, aux menuisiers et aux tourneurs en bois, on donnera de l'ouvrage qu'ils pourront faire à leur domicile, soit à Saumur, soit dans les environs. (299)

Maison LETELLIER, à Rouen

**CHOCOLATS** hygiéniques **DES PHARMACIENS**

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EURE  
 Préparés sous la garantie d'une Commission de surveillance

**CHOCOLATS ALIMENTAIRES** au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.  
**CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX** Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats Hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

**SOUFFLET-MODÉRATEUR**

DE LA VERGNE  
 POUR LE SOUFRAGE DE LA VIGNE.

ATELIER, MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT, BERTHELOT, Fabricant autorisé par l'auteur.

Nouveau système perfectionné et breveté sous le patronage du Comice agricole du canton de Saumur, Chargé par M. DE LA VERGNE d'appliquer sur cet instrument une marque spéciale.

Les demandes devront être adressées au fabricant, à Saumur (Maine-et-Loire).

Les soufflets, nommés soufflets de la Vergne, autres que ceux marqués SOUFFLET-MODÉRATEUR DE LA VERGNE, de même que ceux de forme imitative, notamment à tuyère recourbée ou grillée, étant de contre façon, les fabricants et détenteurs seront poursuivis. (285)

Vient de paraître :

**MÉMOIRE**

SUR LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F<sup>d</sup> PREVOST, Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8<sup>o</sup>. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 MARS.			BOURSE DU 25 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 55	» 25	» »	69 65	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 95	» »	» 05	97 »	» 05	» »
Obligations du Trésor. . . . .	457 50	» »	1 25	457 50	» »	» »
Banque de France. . . . .	3450 »	10 »	» »	3450 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1450 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1360 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	755 »	» »	» »	750 »	» »	5 »
Crédit Mobilier. . . . .	1435 »	6 25	» »	1447 50	12 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	737 50	» »	2 50	737 50	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	1003 75	1 25	» »	1007 50	3 75	» »
Orléans, nouveau. . . . .	817 50	5 »	» »	815 »	» »	2 50
Nord (actions anciennes). . . . .	1035 »	1 25	» »	1040 »	5 »	» »
Est. . . . .	511 25	» »	» »	512 50	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1063 75	5 »	» »	1065 »	1 25	» »
Midi. . . . .	772 50	7 50	» »	777 50	5 »	» »
Ouest. . . . .	525 »	» »	» »	526 25	1 25	» »
Genève. . . . .	455 »	» »	2 50	452 50	» »	2 50
Dauphiné. . . . .	450 »	» »	» »	450 »	» »	» »
Ardennes. . . . .	487 50	» »	» »	485 »	» »	2 50
Algériens. . . . .	495 »	2 50	» »	498 75	3 75	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1795 »	10 »	» »	1800 »	5 »	» »
Canal de Suez. . . . .	515 »	2 50	» »	520 »	5 »	» »
C <sup>ie</sup> Transatlantique. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens. . . . .	493 75	» »	» »	493 75	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	565 »	» »	» »	570 »	5 »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	426 25	3 75	» »	430 »	3 75	» »
Russes. . . . .	431 25	» »	5 »	431 25	» »	» »
Bonajans. . . . .	445 »	3 75	» »	450 »	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	960 »	18 75	» »	976 25	16 25	» »
« aragossa. . . . .	» »	» »	» »	730 »	» »	» »
Portugais. . . . .	540 »	» »	» »	547 50	7 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	313 75	» »	» »	313 75	» »	» »
Orléans. . . . .	310 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	307 50	» »	» »	307 50	» »	» »
Ouest. . . . .	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Midi. . . . .	315 »	» »	» »	306 25	» »	» »
Est. . . . .	313 75	» »	» »	303 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Au pour la légalisation de la signature ci-contre.  
 En mairie de Saumur, le